

7 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon-Logement SAIEMB Logement - Désignation des représentants de la Ville de Besançon au Conseil d'Administration et aux Assemblées

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Société SAIEMB Logement, née de la scission en novembre 2006 de la SAIEMB de la Ville de Besançon en deux SEM à objet social distinct, a pour objet :

- la construction ou l'acquisition sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation, et notamment ceux n'excédant pas les normes des habitations à loyer modéré, et éventuellement la construction, l'acquisition ou l'aménagement des services communs et autres locaux de toute nature afférents à ces ensembles immobiliers, l'acquisition-amélioration d'immeubles collectifs ou individuels ainsi que le financement total ou partiel de ces opérations,

- l'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique de tout terrain destiné à recevoir la construction de tels immeubles,

- la location ou la vente de ces immeubles,

- la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles construits ou acquis,

- l'obtention de tous emprunts, ouvertures de crédits ou avances avec ou sans garantie ou hypothèque, pouvant favoriser la réalisation de l'objet social,

- à titre accessoire et pour faciliter la réalisation des activités principales ci-dessus, l'achat en vue de la revente de tous immeubles, droits immobiliers, parts ou actions de sociétés civiles ou commerciales, fonds de commerce, droits au bail, clientèles, l'activité de marchand de biens.

La Société exerce les activités visées ci-dessus, tant pour son propre compte que pour autrui ; elle exerce en particulier ces activités dans le cadre de conventions passées avec des collectivités territoriales et notamment dans le cadre de baux emphytéotiques, de mandats, de prestations de service, d'affermage ou de concessions de services publics.

La Ville de Besançon est actionnaire à hauteur de 51,36 % au capital de la SAIEMB Logement. L'autre actionnaire principal est la Caisse des Dépôts et Consignations avec 44,84 %.

L'art 15.1 des statuts indique que la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 18 membres, et que les représentants des Collectivités sont désignés par elles conformément aux dispositions L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'art 15.3 précise que le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 10 dont 6 pour les Collectivités Territoriales. Ainsi, la Ville de Besançon dispose de 5 sièges et la Communauté d'Agglomération dispose d'1 siège.

L'article 20 des statuts indique que le Président du Conseil d'Administration peut être une personne physique ou une Collectivité Territoriale. Celle-ci agit par l'intermédiaire d'un de ses représentants, autorisé à occuper cette fonction par décision de l'Assemblée délibérante de la Collectivité concernée.

L'art 30.1 et l'art 32.1 indiquent que les Assemblées sont convoquées par le Conseil d'Administration, et que tout actionnaire a le droit d'y participer ou de s'y faire représenter. La Ville de Besançon doit donc désigner son représentant aux Assemblées.

Il convient donc de procéder à la désignation de cinq représentants, étant précisé que l'un d'entre eux siègera aux assemblées de la SAIEMB Logement.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à désigner les représentants de la Ville de Besançon suivants pour siéger au Conseil d'Administration :

- . Mme Danielle POISSENOT
- . M. Nicolas BODIN
- . M. Dominique SCHAUSS
- . Mme Catherine THIEBAUT

1 siège pour l'Opposition - 3 candidatures :

- . M. Michel OMOURI
- . M. Philippe MOUGIN
- . M. Julien ACARD.

- à désigner Mme Danielle POISSENOT pour siéger aux différentes Assemblées

- à autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées en respect des dispositions statutaires et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SAIEMB Logement.

«M. LE MAIRE : Vous pouvez constater avec satisfaction que là il y a un siège pour l'opposition, il y a d'ailleurs 3 candidats : M. Michel OMOURI, M. Philippe MOUGIN et M. Julien ACARD. Pour la Ville de Besançon, la majorité propose Mme POISSENOT, M. BODIN, M. SCHAUSS et Mme THIEBAUT. Mme POISSENOT parce qu'elle y siégeait déjà et elle en assurera certainement la présidence que je n'assurerai plus, M. BODIN pour l'urbanisme, M. SCHAUSS comme conseiller qui travaille sur le secteur de l'urbanisme et Mme THIEBAUT comme Adjointe chargée des bâtiments. Il faut donc que nous puissions aussi autoriser Mme POISSENOT à siéger aux différentes assemblées. Donc pour Mme POISSENOT, M. BODIN, M. SCHAUSS et Mme THIEBAUT, qui est contre ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2.

Concernant les 3 sièges de l'Opposition : M. Michel OMOURI, qui est contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? 2. Il y a 12 pour.

Pour M. Philippe MOUGIN, quels sont ceux qui sont pour ? 2. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Abstentions : 12. Donc M. MOUGIN a 2 voix.

Pour M. ACARD, pour : 2, abstentions : 12.

Donc c'est M. OMOURI qui siégera au Conseil d'Administration de la SAIEMB Logement au titre de l'Opposition».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- a désigné les représentants suivants pour siéger au Conseil d'Administration de la SAIEMB Logement :

Par 40 voix :

Mme Danielle POISSENOT

M. Nicolas BODIN

M. Dominique SCHAUSS

Mme Catherine THIEBAUT

Par 12 voix :

M. Michel OMOURI.

MM. MOUGIN et ACARD quant à eux ont obtenu 2 voix,

- a désigné Mme Danielle POISSENOT pour siéger aux différentes Assemblées

- a autorisé ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées en respect des dispositions statutaires et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SAIEMB Logement.

Récépissé préfectoral du 29 avril 2014.